Jubés et échauguettes

www.morinie.com

"*Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie.*" (Albert Londres)

Les ancêtres anciens de Léon XIV

Depuis l'élection du pape, de multiples débats se font jour sur les ancêtres du nouveau Souverain Pontife. Le lien entre les Etats-Unis et l'Europe (la Normandie & l'Italie) achoppent sur la cohérence indispensable qu'il convient de trouver entre les documents originaux.

Pour ses ancêtres plus anciens, la question tient à la résolution des ancêtres avant l'apparition de l'état-civil. En effet, la succession est suivie jusqu'à Jaumette (de) Flotte dont le contrat de mariage est passé à Auriol (au nord d'Aubagne) au début du XVI° siècle. Ses parents, Albert & Marguerite de Jean, sont repris par Charles d'Artefeuil, dans son *Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence*, Avignon, 1757, pp. 398-9 :

II. *BRANCHE DES SEIGNEURS DE ROQUEVAIRE.*

BERTRAND FLOTTE, ſecond fils de François, dont nous avons déja parlé, eut de ſa femme dont j'ignore les noms, Etienne Flotte qui ſuit.

Etienne Flotte continua ſa branche que l'Abbé R. dans ſon état de la Provence croit ſans raiſon, être éteinte. Il y a nombre d'actes qui prouvent le contraire, nous n'en citerons que quelques-uns pour ne pas nous écarter de notre plan. Etienne Flotte tranſigea, en 1418, avec les Réligieux du Couvent des Frères Prêcheurs de Marſeille, ſur les différends qu'ils avoient entre eux au ſujet du payement d'un leg que Bertrand II, ſon Père avoit fait à ces Réligieux. Je trouve, en 1449, un acte de nouveau bail paſſé devant Guillaume *Ariety*, Notaire à Marſeille, par nobles Etienne & Jean Flotte, Père & Fils, en préſence des nobles Delphine & Catherine, leur femme; une tranſaction paſſée par les mêmes perſonnes, le 24 Novembre 1449, Notaire *idem*.

Jean eut deux fils de ſa femme dont je viens de faire mention, 1 Antoine, 2 & Albert, appert par un acte de procuration qu'Antoine fit à ſon frère, le 1 Novembre 1490, (*Roque*, Notaire à Oriol.) Albert continua la poſterité.

Albert de Flotte ſe maria avec Marguerite de *Joannis*, laquelle étant devenue veuve, paſſa un acte de reconnoiſſance en faveur de Pierre un de ſes fils, devant Claude de *Fonte*, Notaire à Oriol, le 19 Mars 1515. Antoine ſon fils aîné ſuit.

Leone PP. XIV
8 maggio 2025

Cependant, selon Albanès, Bertrand n'est pas le "*second fils de François*" comme Artefeuil le pense (ci-contre), mais il est fils d'Arnaud (de) Flotte. En effet, nous possédons son testament daté du 12 mai 1316 : "*Au nom de Dieu, Amen, la même année de l'Incarnation MCCCXVI, indiction XIII, le quatrième des Ides de mars, vers midi. Qu'il soit connu que moi,* ***Bertrand de Roquevaire, fils de noble et puissant homme Arnaud***

Flotte *défunt chevalier Seigneur en partie de Jarjayes, sain d'esprit et de corps grâce à Dieu, voulant et désirant faire mon testament avant de décéder, afin qu'aucune contestation matérielle ne vienne à jour entre mes successeurs, je fais, j'établis et j'ordonne mon dernier testament nuncupatif et pour l'arrangement de mes biens et de mes choses, de la manière qui s'ensuit. […]*"[1]

— 116 —

PREUVES

X

Testament de Bertrand de Flotte

(12 mai 1316)

In nomine Domini. Amen. Anno Incarnationis ejusdem M CCC XVI, indictione XIII[a], quarto idus madii, circa meridiem. Notum sit, etc. quod *ego Bertrandus de Roquavaria, filius nobilis ac potentis viri Arnaldi Flotte, militis quondam, domini in parte castri de Jarjaya*, sanus mente et corpore per Dei gratiam, volens et cupiens decedere testatus, ad hoc ut inter michi succedentes nulla possit oriri materia questionis, facio, condo et ordino meum ultimum testamentum nuncupativum, ac bonorum et rerum mearum ordinationem, in hunc qui sequitur modum. In primis, recommendo animam meam altissimo Creatori, et Domino nostro Jesu Christo, et gloriosissime Virgini ejus matri, totique curie supernali. Et eligo corpori meo sepulturam in cemeterio ecclesie Beate Marie de Lausa, dicti castri de Roquavaria, *in illo videlicet loco in quo corpus domine Mabilie de Rocavaria, quondam genitricis mee colendissime, in Domino requiescit.* Item, lego pro gadio meo spituali, ac pro meis exequiis funerariis faciendis, centum solidos semel tantum, etc... Item, lego et relinquo, amore Dei, lampadibus corporis Christi, dicte ecclesie, et beati Johannis de Gargario, ac cuilibet earum, duas libras olei semel tantum, etc. Item, lego *nobili et generoso viro Audeberto de Rocavaria, sobrino meo*, pro beneficiis per eum michi factis, *meum ensem, meam arbalistam cum baudrerio, meam saladam, et los avant brasses.* Item, lego, volo et ordino quod *nobilis Amilhet de Fossis, dilectissima consors mea*, sit domina et usufructuaria omnium et quorumcumque bonorum ac rerum, meorum et mearum; et quod de ejus regimine ac fructuum perceptione alicui persone computum minime reddere teneatur. Item, lego, jure institutionis, *dilectis filiabus meis Albe Flotte et Beatrici de Rocavaria*, sororibus, videlicet, cuilibet ipsarum, ccc. libras regales, solvendas infra annum post obitum meum, seu quando, Deo permittente, in matrimonio collocabuntur. In quibus quidem trecentis libris legalibus, ac ipsarum vestibus, indumentis et jocalibus auri et argenti, easdem Albam et Beatricem, filias meas, heredes michi instituo... Item, lego

— 117 —

dilecto filio meo Osasice de Jarjaya, jure institutionis, et alias pro quocumque jure sibi competenti et competituro in et super omnibus bonis meis, presentibus et futuris, videlicet D. libras regales, solvendas quando attigerit XXV etatis sue annum, et non antea. Et volo et ordino quod heres meus infra nominandus teneatur providere ipsi Osasice, filio meo, eo casu quo vellet effici de ordine beati Johannis Hierosolimitani, de victu [et] indumentis, juxta statum progenici mee et bonorum meorum, necnon de omnibus necessariis ad intrandum dictam religionem... In omnibus vero aliis bonis meis, mobilibus et immobilibus, locis, terris, juribus, censibus, servitiis, actionibus et rationibus quibuscumque, presentibus et futuris, instituo, facio et ordino michi heredem universalem ac in solidum, quem ore meo nuncupo et appello, videlicet, *carissimum filium meum Franciscum Flotte* et suos. Et volo, mando et jubeo quod dictus filius et heres meus ad hoc [a me (1) institutus, teneatur habere et deferre arma et *scutum avi] mei materni*, sicut et ipse precepit et injunxit in ultimo per eum condito testamento, in notam publicam sumpto et recepto manu magistri Hugonis de Ventabren, notarii quondam de Massilia, sub anno et die in eo contentis, QUOD SCUTUM EST CERULEI COLORIS, CUM TRIBUS AURIOLIS; ET EST IPSUM SCUTUM QUOD HABUERUNT HUGO DOMINUS DE ROQUAVARIA, ET RAYMUNDUS EJUS GENITOR, AC OMNES PROAVI DOMINORUM DE ROQUAVARIA ET DE AURIOLO. Et si contingeret dictum Franciscum, filium et heredem meum, decedere sine herede masculo a suo corpore legitime procreato, quod Deus clementer avertat, *substituo sibi predictum Osasicem de Jarjaya, filium meum*, et suos heredes masculos. Et si dictus Osasica, filius meus, decederet sine prole legitima masculina, quod absit, *substituo sibi heredem nobilem domicellum Hugonem de Ginacco, fratrem meum* valde dilectum, et suos heredes masculos. Et si contingeret dictum fratrem meum mori absque heredibus masculis, volo, mando et *jubeo quod hereditas mea deveniat* et devolvatur, jure substitutionis, *dominis de Roqua et de Balma*, et aliis propinquioribus de genere meo, ita quod mulieres nunquam hereditatem habeant de bonis meis, presentibus et futuris. Gadiatores, Raymundum de Villamuls, dominum dicti loci, et nobilem Hugonem de Portu, dominum in parte castri de Geminis. Committens eisdem, etc. Hoc autem, etc. Et si forte, etc. Cassans, etc. De quibus, etc. Rogans, etc. Actum in dicto castro de Areis, in aula inferiori fortalitii dicti castri. Testes, dominus Raymundus Gaucelini, miles, dominus de Usassio, dominus Sparronus Sparroni, miles, condominus de Auriolo et de Podio

(1) Le copiste a omis ici une ligne de texte, que nous suppléons entre crochets, comme le sens l'exige.

— 118 —

pino, Raymundus Vitalis, Lambertus Castellani, Hugo Claperii, Petrus Ademarii, Bertrandus Filioli, lapicida. Et ego Petrus Feraudi, notarius, etc.

(Arch. des B.-du-Rh. Saint-Victor, liasse 264, Roquevaire. Copie du XVIIIe siècle.)

L'abbé Joseph Hyacinthe Albanès poursuit la filiation en identifiant la famille proche d'Arnaud Flotte : "*Hugues d'Auriol ne laissa qu'une fille, nommée Mabile de Roquevaire, qui fut mariée à Arnaud de Flotte.*"[2] En outre, à partir de la charte n° 490 de Saint-Victor, son épouse est parfaitement documentée : "*Ego Ugo de Auriolo, et ego Raimunda, ejus uxor, bilia quondam Guillelmi de Marsella*".

[1] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, pp. 116-8
[2] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, p. 111

L'épouse d'Hugues d'Auriol

Ajoutons une précision quant à l'épouse d'Hugues d'Auriol. En effet, en 1757, Artefeuil proposait de l'appeler Béatrix de Fos[3] :

BRANCHE DES SEIGNEURS DE ROQUEVAIRE, anciens Seigneurs de la Roche.

III. ARNAUD FLOTTE, II. du nom, Seigneur de la Roche & autres Lieux, fut nommé, en 1202, présent au contrat de mariage de Beatrix de Forcalquier sa parente, avec André de *Bourgogne*, Dauphin du Viennois. (*Archives du Roi à Aix ; Bouche*, Tom. II., pag. 179.) De sa femme dont j'ignore les noms, il eut entre autres enfans 1 Arnaud qui suit, 2 & Ripert, Evêque de Vaisons après le décès de son oncle Reybaud ; il siégeoit en 1227, ainsi qu'il conste par le traité des Hospitaliers avec Henri, Cardinal d'*Albanie*. (Voyez *Colomby*, pag. 387 ; les MM. de Ste. Marthe, pag. 927).

IV. Arnaud Flotte, III. du nom, épousa Mabille de *Roquevaire*, fille de Hugues d'*Oriol*, & de Beatrix de *Fos*, des Seigneurs de Gignac & de Pierrefeu ; il prit les armes de sa femme que ses Descendans ont toujours continué de porter, & laissa pour fils Bertrand qui suit, & Hugues dont j'ignore la destinée.

Mais l'abbé Joseph Hyacinthe Albanès met en doute cette hypothèse qui : "*ne concorde pas avec ce qui se lit dans une charte des archives de Saint-Victor, où la femme de Hugues se nomme elle-même* <u>*Raymonde, fille de Guillaume de Marseille*</u>*." [...] "encore faudrait-il que l'existence de Béatrix nous fût garantie par quelque document, par quelque témoignage ancien, par quelque indice qui nous engageât à l'accepter comme ayant été probablement la seconde femme de Hugues. Rien de cela n'existe, et, à la place de ces motifs de conviction, nous avons des indices contraires qui nous donnent lieu de craindre que Artefeuille n'ait confondu un personnage avec un autre.*"[4] Cette correction permet d'assurer le lien jusqu'à la Maison des vicomtes de Marseille.

L'ascendance de Raymonde de Marseille

Avant tout, il convient de préciser nos connaissances chronologiques. L'abbé Albanès rappelle : "*qu'il est parlé de Hugues [d'Auriol] à partir du mois de mai de l'an 1200. Depuis lors son nom revient à diverses reprises en 1212, 1220, 1228, 1245 ; nous le voyons encore le 15 avril 1247, après quoi il*

[3] Charles d'Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, tome 1, Avignon, 1757, p. 392
[4] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, pp. 109-110

disparaît tout d'un coup en ne se montrer plus à nos yeux."[5] Ces actes permettent de cerner à coup sûr l'époque de son existence puisqu'il acte à partir du moment où il est majeur (c'est-à-dire pas avant 15 ans). En conséquence, nous pouvons en déduire qu'il est né vers 1180 et qu'il meurt vers 1250, à quelques 70 ans environ. Son épouse suit probablement la même chronologie avec un écart d'une dizaine d'années tout au plus. Les quelques années d'incertitude que l'on peut avoir restent limitées car elle n'a pu avoir ses enfants qu'entre 20 et 40 ans[6]. La date de l'union avec Raymonde de Marseille est antérieure au 12 août 1212[7] sans autre précision quant à l'époque de cet événement. Les époux doivent tous deux être nubiles donc ce mariage a lieu nécessairement entre 1200 et 1212, puisque l'on sait d'Hugues d'Auriol est majeur à cette date.

L'époque des naissances d'Hugues & de Raymonde établie, la génération de leurs parents commence vers 1150/60. Si l'on imagine que Raymonde sont un peu plus jeune qu'Hugues et qu'ils soient jeunes mariés en 1212, cela signifierait que Raymonde pourrait naître jusque vers 1195, et donc son père vers 1170 au plus tard.

La chronologie posée et assurée, cela permet d'orienter les recherches au sein de la famille de Marseille dans la seconde moitié du XII° siècle. Un seul Guillaume de Marseille y est référencé, lequel passe divers actes entre 1178 & 1188[8]. Né probablement vers 1150, celui-ci est un candidat parfaitement envisageable en étant conforme avec toutes les informations dont nous disposons. Cette identification du père de Raymonde avec Guillaume *le Gros*, vicomte de Marseille permet en outre de poursuivre l'ascendance au sein de cette Maison puis aux vicomtes de Narbonne[9].

[5] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, p. 108
[6] Nous écartons d'emblée les cas trop atypiques aussi peu crédibles qu'improbables. Inutile de tordre la chronologie pour faciliter des hypothèses plus ou moins farfelues.
[7] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, p. 109
[8] Antoine de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, vol. 1, Marseille, 1696, p. 75 & Edmé Juigné de Lassigny, *Généalogie des vicomtes de Marseille*, Bergerac, 1910, pp. 38-39
[9] Christian Settipani, *La noblesse du midi carolingien*, Oxford, 2004, p. 139 & Jacqueline Caille, *Vicomtes et vicomté de Narbonne des origines au début du XIII° siècle*, dans Hélène Débax, *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, pp. 47-60 & annexes

Guifred I le Velu (m. 897)
comte de Barcelone
ép. Guinedilde

Francon
vicedominus (10.IX.852)

Guifred II Borrel (m. 912)
comte de Barcelone
ép. Garsinde d'Ampurias

FRANCON
m. avant 20.XII.919 qualifié de
vicecomes et d'époux d'Ersinde
sœur du comte de Toulouse Eudes
le 10.IV.931 (*HGL*, V, 157)

av. 20.XII.919

RICHILDE
m. ante-13.V.962
vicecomitissa
(11.III.933 – 1.V.955)

EUDES-ODON
m. avant 11.III.933
vicecomes
(20.XII.919 – 19.III.932)

Vulveradus
vicecomes
(11.XII.920 – 28.IX.921)

av. 10.XI.952

ADALAIS *alias*
ADALAIDIS de Rouergue
vicecomitissa (10.XI.952)
vicecomitissa Narbone
(13.VI.977)
gratia Dei vicecomitissa
(1.IV.990)

MATFRED *
témoin (19.X.936)
vicecomes (10.XI.952)
m. post-20.VIII.966

Garsinde
ép. Raimond III Pons
comte de Toulouse

Francon
(témoin 19.X.936)
(disparu av. 13.V.962)

av. 29.III.990

RICARDE de Millau
vicecomitissa
m. { post-7.VI.1033
ante-17.III.1044

RAYMOND I *
vicecomes
13.VI.977
m. circa 1019

Ermengaud
clerc (20.VIII.966)
archevêque de Narbonne
(13.VI.977)
mort *circa* 1016

Oliba Cabreta

Bernard Taillefer
comte de Besalu
ép. Tota

Guifred
comte de Cerdagne

Ermengaud
29.III.990
(disparu ?)

BÉRENGER *
cité vers 1005
vicecomes ***de Narbona***
(post 1033 – ante 1044)
[*HGL*, V, 373-374]

Guillaume
cité vers 1005

épouse ⟷ circa 1016 ? ⟷ Garsinde

Guifred
archevêque de Narbonne
(1016-1079)

..... hypothèse
— — — forte probabilité
* 1ers vicomtes ayant frappé monnaie

Bérenger, vicomte de Narbonne

* **Garsinde**

|

Rixinde de Narbonne

* Richard II, vicomte de Millau

|

Rixende de Millau

* Geoffroi de Marseille

|

Pons, vicomte de Marseille

|

Hugues Geoffroi, vicomte de Marseille

|

Guillaume, vicomte de Marseille

|

Raymonde de Marseille

* Hugues d'Auriol

|

Mabille d'Auriol

* Arnaud Flotte

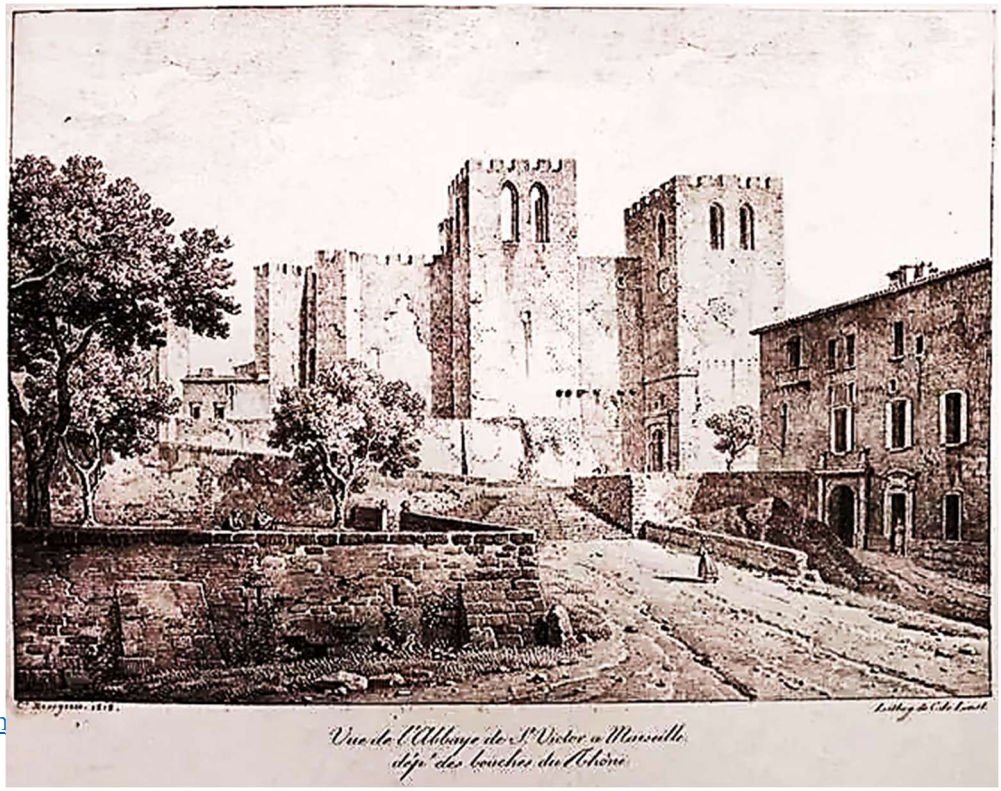

www.m

La filiation vers les lignages carolingiens se poursuit à partir de Tota, mère de Garsinde, auquel le regretté Martin Aurell attribue : "*les parents de Tota-Adelaida en Raimond de Toulouse (972) et Adelaida d'Anjou*"[10]. Il suit en cela l'opinion formulée par Thierry Stasser dans deux articles. En effet, dans le premier, il remet en cause les attributions précédentes et propose que "*Tota/Adélaïde serait plutôt une fille de la seconde union d'Aélis d'Anjou et de Raymond de Toulouse*"[11], dont les arguments sont détaillés ensuite[12].

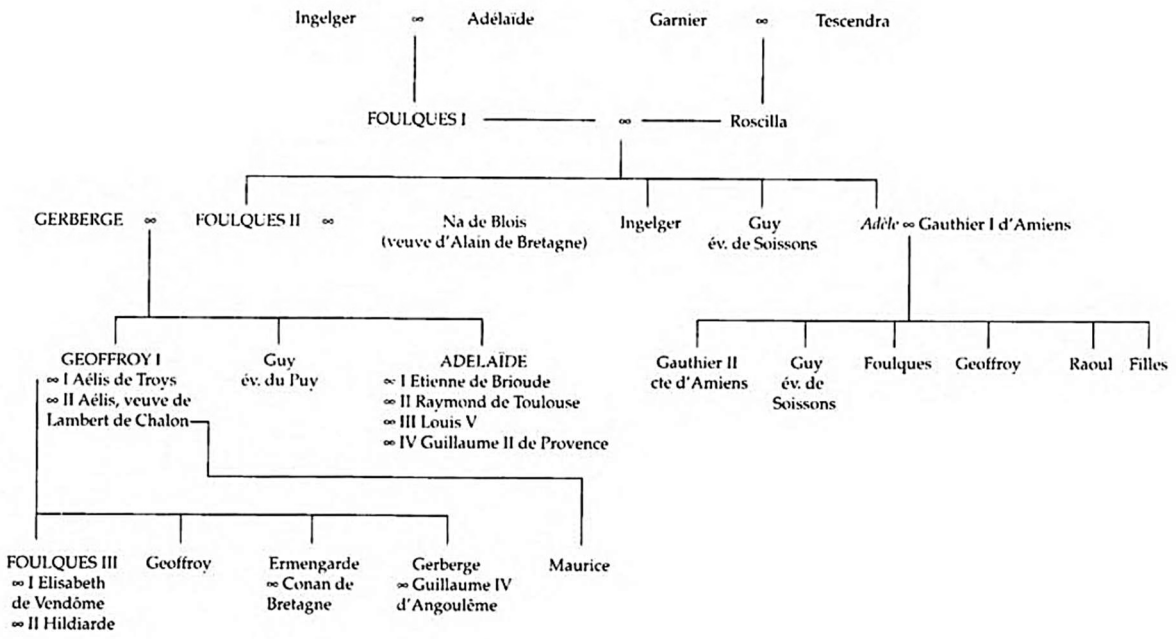

L'ascendance de Gerberge, mère d'Adélaïde d'Anjou, a fait l'objet de plusieurs tergiversations. En dernier lieu, François Doumerc assimile son père avec "*Gauzfred 1er, vicomte d'Orléans, comte de Gâtinais*"[13] arrière-petit-fils de Rorgon, comte du Maine et gendre en première noces de Charlemagne[14].

De multiples autres liens relient Léon XIV à ses ancêtres carolingiens mais il convient de rester particulièrement vigilant face à des constructions réalisées sans renvoi à des sources vérifiables. En effet, le travail sur ces familles du haut Moyen-Age nécessite d'aborder une documentation aussi complexe que ténue, qu'il est impératif de préciser point par point. Par

[10] Martin Aurell. *Du nouveau sur les comtesses catalanes (IXe – XIIe siècles)*, dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 109, n° 219-220, Toulouse, 1997, p. 370
[11] Thierry Stasser, *La maison vicomtale de Narbonne aux Xe et XIe siècles*, dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 105, n° 204, Toulouse, 1993, p. 498
[12] Thierry Stasser, *Adélaïde d'Anjou, sa famille, ses unions, sa descendance. – État de la question*, dans *Le Moyen Âge*, vol. 103, n° 1, Louvain, 1997, pp. 44-46 & 49
[13] François Doumerc, *Essai de construction d'un espace princier : l'exemple des Rorgonides dans le monde franc puis dans le royaume de France et ses marges (vers 600 – vers 1060)*, thèse de l'université du Maine, tome 2, 2010, p. 999
[14] *Ibid.*, pp. 905-6

exemple, à propos de l'épouse de Bertrand Flotte, "*second fils de François*", celle-ci n'est indiquée nulle part :

- Charles d'Artefeuil ne la mentionne pas[15] ;
- Elle est inconnue de François Aubert de la Chesnaye-Desbois[16] ;
- Joseph Roman ne la cite pas non plus[17].

Par conséquent, il n'y a aucune raison de penser que les ancêtres de Léon XIV puisse être relié à une certaine "Osacique de Flotte, dame de Jarjayes" car celle-ci n'est référencée dans aucun document. D'autant, comme nous l'avons démontré *supra*, que le père de Bertrand est Arnaud Flotte, et non François. Il est probable que cette confusion entraine des erreurs comme l'avait souligné Albanès[18]. En outre, "*Osasique de Jarjaye*" est cité par Albanès comme étant le frère (et non l'épouse !) de François de Flotte : "*D'après ce testament [le 12 mai 1316], Bertrand de Flotte eut deux fils : François de Flotte, qui fut son héritier pour ses biens de Roquevaire et autres, et Osasique de Jarjaye, à qui son père ne laissa qu'un legs, avec l'obligation imposée à son héritier de lui fournir tous les moyens nécessaires pour entrer dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*"[19]

Ces quelques lignes montrent toute la difficulté de l'établissement des filiations anciennes. Puissions-nous y retrouver un peu de l'enseignement de Saint-Augustin, cher à notre nouveau pape : "*Est vrai ce qui est.*"

Thomas DELVAUX

10/19 mai 2025

Bibliographie

- abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881
- Charles d'Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, tome 1, Avignon, 1757
- Martin Aurell. *Du nouveau sur les comtesses catalanes (IXe – XIIe siècles)*, dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 109, n° 219-220, Toulouse, 1997
- Hélène Débax, *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008
- François Aubert de la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, tome 6, Paris, 1773
- François Doumerc, *Essai de construction d'un espace princier : l'exemple des Rorgonides dans le monde franc puis dans le royaume de France et ses marges (vers 600 – vers 1060)*, thèse de l'université du Maine, 2010

[15] Charles d'Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, tome 1, Avignon, 1757, p. 392
[16] François Aubert de la Chesnaye-Desbois, Dictionnaire de la Noblesse, tome 6, 1773, pp. 426 & 433
[17] Joseph Roman, *Généalogie de la famille de Flotte*, dans *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1904, p. 247
[18] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, pp. 107 & ss
[19] abbé Joseph Hyacinthe Albanès, *La ville de Roquevaire*, dans *Revue de Marseille*, Marseille, 1881, p. 114
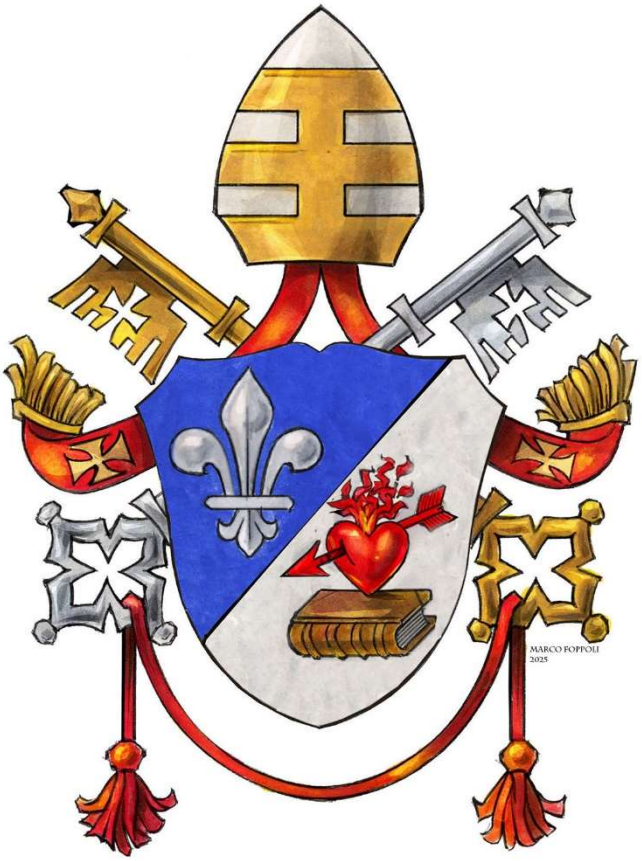
- Edmé Juigné de Lassigny, *Généalogie des vicomtes de Marseille*, Bergerac, 1910
- Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc*, Paris, 2003
- Aurell Martin. *Du nouveau sur les comtesses catalanes (IXe-XIIe siècles)*, dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 109, N°219-220, 1997. pp. 357-380
- Florian Mazel, *La Noblesse et l'Eglise de Provence*, Villeurbanne, 2002
- Joseph Roman, *Généalogie de la famille de Flotte*, dans *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1904
- Antoine de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, vol. 1, Marseille, 1696
- Christian Settipani, *La noblesse du midi carolingien*, Oxford, 2004
- Thierry Stasser, *Adélaïde d'Anjou, sa famille, ses unions, sa descendance. – État de la question*, dans *Le Moyen Âge*, vol. 103, n° 1, Louvain, 1997, p. 9-52
- Thierry Stasser, *La maison vicomtale de Narbonne aux Xe et XIe siècles*, dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 105, n° 204, Toulouse, 1993, pp. 489-507